

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00321 Numéro SIREN : 452 220 619 Nom ou dénomination : 3AF PISCINES
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011067

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/011067**
n° de gestion : **2004B00321**
n° SIREN : **452 220 619 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 29/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

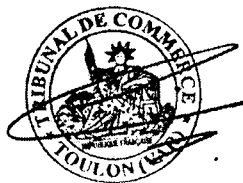
3AF PISCINES - Société à responsabilité limitée
1 Rond-point Marro Lieudit Le Plan de la Mer 83270 Saint-cyr-sur-mer -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



626354

Désignation de l'entreprise : SARL 3AF PISCINES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 1 ROND POINT MARRO		83270 ST CYR SUR MER	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 5 2 2 2 0 6 1 9 0 0 0 2 0		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7	
		N-1 3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	11 750 6 341 5 409 8 159
	Fonds commercial (I) AH	AI	80 000 80 000 80 000
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	50 633 40 377 10 256 13 888
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	111 756 89 066 22 690 38 070
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
Autres participations CU	CV		
Créances rattachées à des participations BB	BC		
Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières* BH	BI	420 420 4 420	
TOTAL (II) BJ		BK	254 560 135 784 118 775 144 537
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	34 657 34 657 17 326
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	188 238 188 238 4 772
	Autres créances (3) BZ	CA	109 249 109 249 147 955
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
DIVERS	Disponibilités CF	CG	245 575 245 575 68 795
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	
	TOTAL (III) CJ	CK	577 719 577 719 238 847
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	832 278 135 784 696 494 383 385
Renvois : (1) Dont droit au bail 80 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 420	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

Certifié conforme par le gérant

Désignation de l'entreprise : SARL 3AF PISCINES		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...000.....)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	102 321	145 636	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	148 361	6 685	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	259 482	161 121	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 123	61 469	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	31 609	2 209	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	103 821	25 015	
	Dettes fiscales et sociales	DY	190 197	110 511	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	75 262	23 060	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	437 012	222 264		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	696 494	383 385		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	403 938	185 546	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3AF PISCINES

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 635 511	FB		FC	1 635 511	1 275 389	
	Production vendue	}	biens*	FD		FE			
				services*	FG	36 758	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 672 269		FK		FL	1 672 269	1 337 254
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 167	40	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	140	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 676 456	1 337 933
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	998 763	885 889
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(17 332)	(626)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	192 446	213 130
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	4 831	3 765
	Salaires et traitements*						FY	153 660	138 847
	Charges sociales (10)						FZ	88 481	51 486
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*			GA	41 962	37 243
				- dotations aux provisions			GB		
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
				Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)						GE	68	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 462 879	1 329 743
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	213 576	8 190
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 261	3 431
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 261	3 431
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 261)	(3 431)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	211 315	4 760	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 3AF PISCINES

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 583		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 583		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 914	1 722	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 432		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 346	1 722	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 763)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(3 648)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 681 039
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 532 678
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	148 361
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	17 946	17 282	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 167	40	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
PV				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VCN ET PX VENTE IMMO CEDEE				3 432	4 583
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 696 494.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 672 268.57 Euros et dégageant un bénéfice de 148 360.71 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	L	5 ANS
Matériel de transport	L	3 ANS
Matériel de bureau	L	3 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

NEANT

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 918
Dettes fiscales et sociales	71 995
Total	146 912

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	2
Total	3

3AF PISCINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 1 Rond-Point Marro
Lieudit Le Plan de la Mer
83270 SAINT CYR SUR MER
RCS TOULON 452 220 619
SIRET 452 220 619 00020

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2018**

Le Douze Juin de l'An Deux Mille Dix-Huit à 19 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Pierre BENEFRIO**,
détenteur de 50 parts, ci50 parts.
- **Monsieur Zlatko JURISIC**,
détenteur de 50 parts, ci50 parts.

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Pierre BENEFRIO préside l'assemblée, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le bilan de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, lesquels font apparaître **un bénéfice de 148 361 euros**.

L'assemblée générale approuve les charges et dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 2 914 euros et l'impôt correspondant.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : + 148 361 euros.

Affectation

- Au report à nouveau : + 148 361 euros.

Ainsi après affectation, le poste report à nouveau présentera un solde de 250 682 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous

rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes de 50 000 euros au titre de l'exercice clos le 31.12.2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions nouvelle de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement et approuve celles qui se sont poursuivies.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée pour l'exercice à une somme d'un montant brut de 41 369.80 euros.

Elle décide que les frais de représentation et de déplacement seront remboursés sur justificatifs par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer à son Gérant pour l'exercice qui débutera le 01/01/2018 une rémunération dont le montant brut ne pourra être supérieur à 50 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 40.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Les associés

